

---

# RAPPORT ANNUEL 2012 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT EN SEINE-SAINT-DENIS ACTIONS DU DEPARTEMENT

---

ASSURER LA PERENNITE DU RESEAU



MAITRISER LES INONDATIONS



PRESERVER LES RIVIERES



DEVELOPPER UNE GESTION SOLIDAIRE DE L'EAU



# SOMMAIRE

---

<b>Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>Les compétences du Département .....</b>	<b>3</b>
<b>PRINCIPES BUDGÉTAIRES .....</b>	<b>5</b>
<b>Assurer la pérennité du réseau d’assainissement départemental.....</b>	<b>8</b>
La connaissance et la surveillance du réseau .....	8
L’entretien et la réhabilitation du patrimoine .....	9
Les travaux sur les branchements des particuliers .....	10
<b>Maîtriser les inondations .....</b>	<b>11</b>
La gestion des écoulements.....	11
Le renforcement de la capacité de stockage et l’extension du reseau .....	12
<b>Préserver les rivières et respecter l’eau .....</b>	<b>14</b>
Mesurer et surveiller les effluents .....	14
Contrôler et améliorer la qualité des eaux qui arrivent au réseau .....	15
<b>Développer une gestion solidaire de la ressource en eau .....</b>	<b>17</b>
Les partenariats au service de l’efficacité .....	17
L’information et la participation du public.....	21
<b>Quelques indicateurs d’assainissement en Seine-Saint-Denis.....</b>	<b>23</b>
<b>Glossaire.....</b>	<b>24</b>
<b>Sigles .....</b>	<b>26</b>

*Document établi selon la loi n° 95.101 du 2 février 1995, décret n° 95635 du 6 mai 1995, article L2224.5 du Code des Collectivités Territoriales*

*Les quatre rubriques de ce document correspondent aux quatre orientations du schéma départemental d’assainissement AUDACE, déclinés en 64 engagements.*

# RAPPORT ANNUEL 2012 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT EN SEINE-SAINT-DENIS ACTIONS DU DEPARTEMENT

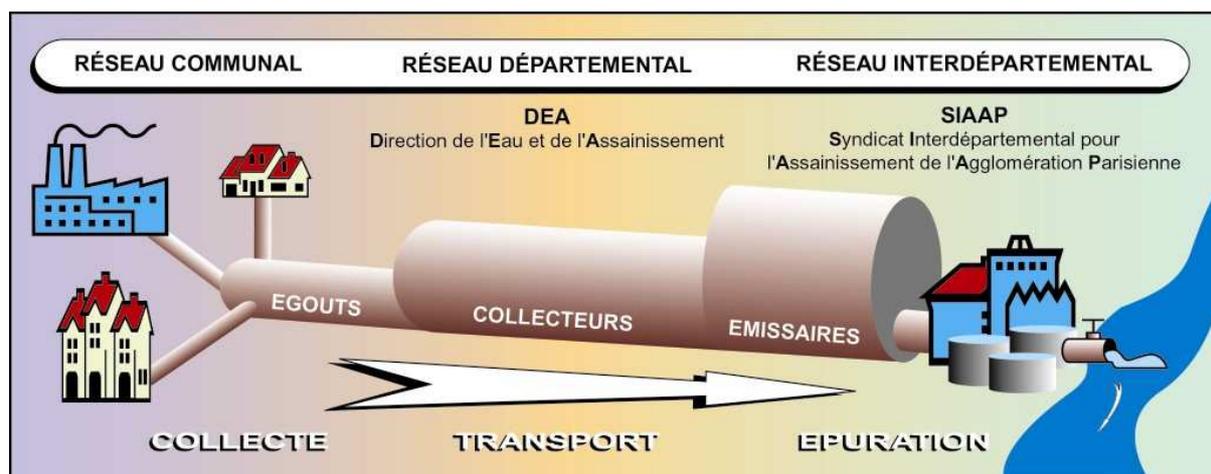
## PREAMBULE

Le présent rapport concerne l'activité du service départemental sur le réseau d'assainissement. Le Département assure le transport des eaux entre les réseaux communaux de collecte, à l'amont, et les installations interdépartementales de traitement des eaux, à l'aval. La présentation reprend les quatre orientations du schéma directeur d'assainissement *AUDACE* (Assainissement Urbain Départemental et Actions Concertées pour l'Eau) et apporte aux usagers du service public d'assainissement et aux partenaires des éléments pour comprendre et suivre l'activité départementale. Les informations contenues dans ce document sont issues des comptes administratifs et du bilan annuel des services départementaux.

## LES COMPETENCES DU DEPARTEMENT

La loi du 10 juillet 1964 portant sur la réorganisation de la Région Parisienne a transféré de plein droit aux Départements nouvellement créés (dont le Département de Seine-Saint-Denis) le patrimoine constitué d'un réseau de grands collecteurs qui assure pour l'ensemble de la banlieue le transport des eaux pluviales et des eaux usées. La collecte et la desserte locale demeurent de façon préférentielle du domaine communal, l'épuration des eaux relevant du domaine interdépartemental.

Pour exploiter ce réseau dans les meilleures conditions, le Conseil général a fait le choix depuis 1969 d'un service public fort, gérant directement les installations et assurant études et conception. Ce service, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, est depuis novembre 2000 certifié selon le référentiel ISO 9000. En mars 2004, lui a été délivré le certificat *ISO 9001 version 2000*. Depuis 2006, le référentiel ISO 14001 a été remis à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.



La loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006- 1772 du 30 décembre 2006 tend, en son article 63, à préciser les compétences et, en particulier, la gouvernance applicable au domaine de l'assainissement en zone centrale de l'Île-de-France.

L'exercice des compétences départementales s'appuie sur le Règlement de l'Assainissement Départemental arrêté le 7 septembre 1992. Le schéma départemental AUDACE, approuvé le 30 avril 2003 par le Conseil général, fixait les orientations pour l'exploitation et l'adaptation du réseau. Ce schéma a fait l'objet d'un ajustement à mi-parcours en 2008. Un nouveau schéma directeur définira les orientations du service d'assainissement pour la prochaine décennie.

Le Département est membre fondateur du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) créé en 1970, chargé de l'épuration des eaux, et qui dresse le rapport annuel correspondant.

En dehors de l'exploitation de son propre réseau, le Département exploite et entretient une partie des réseaux de ses partenaires selon des modalités d'intervention fixées par des conventions. Ainsi, en 2012, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement est intervenue pour la gestion de 70 km de réseau du SIAAP. Le Département assure, ponctuellement, le suivi de la réalisation de travaux d'investissement, tant en réhabilitation de collecteurs qu'en construction de réseaux nouveaux sur le patrimoine SIAAP.

### **LA FICHE SIGNALÉTIQUE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL**

#### **S'ÉTABLIT COMME SUIT :**

**700 kilomètres de réseau départemental (principalement unitaire), dont 445 km visitables (de plus de 1,60 m de haut)**

**70 kilomètres de réseau interdépartemental, dont 56 km visitables**

**98 chambres de dépollution départementales, cumulant 9 800 m<sup>3</sup>**

**11 chambres de dépollution interdépartementales et communales**

**469 organes de dérivation (vannes, barrages à poutrelles)**

**32 bassins de retenue départementaux ou gérés par le service (1 418 900 m<sup>3</sup>) dont 2 bassins interdépartementaux (365 000 m<sup>3</sup> - 364 700 pour être exact) et 1 bassin communal (1700m<sup>3</sup>)**

**143 stations locales mono ou plurifonctionnelles dont :**

- 17 stations de pompage, dont 6 stations anti-crues,**
- 25 stations (départementales ou interdépartementales) de surveillance des rejets au milieu naturel (collecteurs pluviaux ou déversoirs unitaires).**
- 27 stations de pluviométrie**

**288 agents (hors DSI et documentation) 64 cat A, 82 Cat B et 142 Cat C**

**Les principes structurant le budget annexe d'assainissement**

- Le budget annexe départemental d'assainissement répond aux mêmes principes que le budget général : unité, annualité, équilibre, sincérité... Il est toutefois distinct de ce dernier du fait que le principe « l'eau paie l'eau » impose la traçabilité de la redevance assainissement. La redevance d'assainissement - principale recette - est destinée à rémunérer le service s'occupant de la collecte des eaux usées, de leur transport et de leur traitement. Elle finance donc majoritairement le réseau départemental qui est principalement *unitaire*, c'est à dire qui mêle les eaux usées et les eaux pluviales. La fraction pluviale du réseau est quant à elle financée par l'impôt. Aussi, par mesure de simplicité, le Conseil général a décidé de confier le service des eaux pluviales au service départemental d'assainissement.
- Le réseau d'assainissement départemental est géré en régie directe. De ce fait, une part importante des dépenses de fonctionnement correspond aux charges salariales des quelques 300 agents. Si une partie des travaux est exécutée par des prestataires du secteur privé, dans le cadre de la commande publique, l'élaboration des marchés ainsi que la majeure partie des études et planifications sont également conduites en régie.
- La section d'exploitation du budget d'assainissement comprend les dépenses courantes (personnel, travaux d'entretien et réparations) et les frais financiers (intérêts des emprunts). Une large part est réservée à l'épargne nécessaire à l'amortissement des installations ; elle est calculée sur la base des durées d'amortissement décidées par la collectivité, à savoir : 100 ans pour les bâtiments, 60 ans pour les réseaux, 20 ans pour les études, 15 ans pour les pompes et matériels électriques, 5 ans pour les logiciels et les matériels de transport.
- Le recours à l'emprunt est adapté à des investissements qui profitent à plusieurs générations. Toutefois, le taux d'endettement doit rester supportable et ne pas handicaper l'action future.
- L'épargne, ainsi que l'autofinancement qui peut encore se dégager de la section d'exploitation, sont reportés dans la section d'investissement et utilisés pour développer et maintenir la capacité du réseau.

**La redevance départementale pour les eaux usées, les consommations d'eau potable**

La redevance d'assainissement est répartie en trois parts qui correspondent à trois niveaux de service rendu. La part communale ou intercommunale (fixée par chaque commune ou intercommunalité) est à l'origine des variations du prix de l'eau d'une ville à l'autre dans une même zone d'approvisionnement en eau potable – la zone Sedif, par exemple.

Ce phénomène est actuellement atténué par le développement des intercommunalités qui reçoivent des villes la compétence eau et assainissement. En effet, leur essor est un facteur structurel d'harmonisation des prix de l'eau au sein du département, même si le lissage opéré sur la part communale peut prendre plusieurs années.

A cette part variable communale s'ajoute la part départementale qui est fixée par le Conseil général, et la part interdépartementale fixée quant à elle par le SIAAP. La part Départementale constitue la principale recette d'exploitation du service départemental d'assainissement. Son montant dépend du volume d'eau consommé par les usagers du département.

	<b>Montant de la part départementale de la redevance assainissement (€/m3)</b>	<b>Recette (compte administratif) (en millions d'euros)</b>
<b>1996</b>	0,297	27,449
...		
<b>2004</b>	0,360	31,760
<b>2005</b>	0,410	36,598
<b>2006</b>	0,440	38,127
<b>2007</b>	0,440	39,191
<b>2008</b>	0,440	39,220
<b>2009</b>	0,480	39,249
<b>2010</b>	0,480	40,840
<b>2011</b>	0,500	38,840
<b>2012</b>	0,500	42,077

## Evolution du montant et du produit de la redevance

La part de l'assainissement augmente régulièrement dans le prix de l'eau dont elle constitue près de 45% (variable selon les villes et les fournisseurs d'eau). Cette tendance se retrouve au niveau national dans l'évolution du prix de l'eau.

En 2012, le taux de la redevance d'assainissement a été maintenu à 0,50 €.

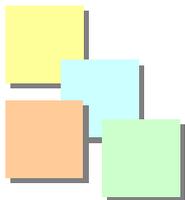
Les recettes sont en augmentation par rapport à 2011 du fait de la modification des modalités du recouvrement de la redevance, en effet, des recettes perçues sur l'année N ont été décalées sur l'année N+1.

## Evolution des volumes d'eau soumis à redevance

La consommation globale de la Seine-Saint-Denis est de 84,15 millions de m<sup>3</sup> d'eau en 2012. L'augmentation par rapport à 2011 (77,7 millions de m<sup>3</sup>) est le fait d'un nouveau calendrier qui décale les versements de la redevance, selon la nouvelle convention passée avec Véolia en 2011.

	A	B	C	D
Volumes : en millions de m <sup>3</sup>	Consommation globale (calculée)	Dont consommation Industrielle (brute)	Consommation industrielle pondérée R x Qr x Qpol	Consommation domestique (calculée A-B)
1996	92,42		7,2	92,42
2005	89,26	15,5	11,5	73,76
2006	86,65	14,2	11,9	72,45
2007	89,07	14,8	12	74,27
2008	89,15	11,5	9,5	77,65
2009	81,77	9,8	8,3	71,97
2010	85,08	10,1	8,7	74,98
2011	77,7	10,2	8,6	67,5
2012	<b>84,15</b>	<b>10,1</b>	<b>8,7</b>	<b>74,05</b>

Depuis 2000, les industriels ne bénéficient plus d'une dégressivité des coûts : le tarif « gros consommateur » n'existe donc plus. Par contre, ces derniers sont incités réduire leur consommation d'eau et soumis à deux coefficients correcteurs : le coefficient de rejet (Qr) qui minore le taux de redevance lorsque les volumes consommés ne sont pas rejetés au réseau d'assainissement (cas d'eau potable entrant dans les process industriels et non rejetée) et le coefficient de pollution (Qpol) qui vise à prendre en compte la qualité des effluents rejetés aux réseaux, ce coefficient pouvant être inférieur ou supérieur à 1. On observe cependant un maintien des volumes consommés (et du taux global de pondération) par les industriels.



## Les résultats financiers 2012

Les dépenses et les recettes entre les deux sections sont estimées à ce jour (en millions d'euros) :

<b>Fonctionnement</b>			
	Dépenses	Recettes	Excédent
	<b>39,793</b>	<b>54,500</b>	<b>14,707</b>
<b>Investissement</b>			
	Dépenses	Recettes	Déficit
	<b>64,181</b>	<b>60,280</b>	<b>-3,901</b>

La redevance d'assainissement représente la recette principale du budget de la DEA : 77 % du budget de fonctionnement en 2012, comme pour l'année 2011. Son évolution est un enjeu fort pour le financement des activités.

En 2012, le taux de la redevance d'assainissement a été maintenu à 50 cts/m<sup>3</sup>.

Les subventions de l'Agence de l'Eau et de la Région représentent également une part importante du budget : 16,5 % des recettes d'investissement en baisse par rapport à 2011 (26 %).

Comme chaque année, afin d'obtenir la prime Aide à la Qualité d'Exploitation (AQUEx), la DEA remet un rapport à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Celle-ci fixe des objectifs d'exploitation du réseau départemental qui doivent être atteints pour attribution des financements.

La situation financière de la DEA est caractérisée par un budget de fonctionnement quasiment constant depuis des années, alors que le patrimoine est par ailleurs en développement régulier (réseau bassin, stations locales).

### Encours de la dette :

L'encours de la dette à la charge du budget annexe d'assainissement pour l'année 2012 est d'un peu moins de 37 M€ (en augmentation de près de 5 M€ par rapport à 2011). La durée d'extinction de la dette se maintient au dessus d'une année.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Encours dette	25 801 466	21 959 781	21 557 776	20 875 375	32 033 684	36 937 094
Dépenses réelles F	23 927 314	24 092 458	24 003 136	23 688 524	23 217 351	23 304 064
Recettes réelles F	47 736 624	49 903 439	46 889 388	49 045 158	46 581 370	50 941 651
Rembt capital	6 559 834	5 098 356	2 895 967	2 821 375	2 613 637	2 919 565
Durée d'extinction dette (en année)	1,50	1,06	1,08	0,93	1,54	1,49

## ASSURER LA PERENNITE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DEPARTEMENTAL

Le réseau départemental d'assainissement, avec ses 700 km de collecteurs et de canalisations, ainsi que tous ses équipements, forme un patrimoine bâti au fil des ans, depuis le 19<sup>ème</sup> siècle. Ainsi, le plus ancien réseau encore en fonctionnement date de 1825. La valeur actuelle de ce patrimoine est aujourd'hui évaluée à 2,5 milliards d'euros (soit 1 667 euros par habitant). Certains tronçons réclament une réhabilitation car ils peuvent être dégradés, fissurés, abîmés par le temps ou à la suite d'affaissements de terrain, par exemple. Même en bon état, un entretien régulier est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du réseau. Enfin, il faut améliorer en permanence ce patrimoine pour répondre aux besoins toujours croissants de l'urbanisation, à l'imperméabilisation des sols qui en découle et donc aux risques d'inondations.

### LA CONNAISSANCE ET LA SURVEILLANCE DU RESEAU

Chaque jour, les égoutiers inspectent les collecteurs selon des règles de sécurité très strictes. Dans les principaux collecteurs, le bon écoulement est vérifié 24 heures sur 24 au moyen des **143** stations locales, pilotées à distance depuis le central de gestion automatisée à Rosny-sous-Bois.

Chaque année, un programme de visites à pied et d'investigation vidéo pour le réseau non visitable permet d'améliorer la connaissance du patrimoine et d'identifier les tronçons qui nécessitent une réhabilitation, accroissant ainsi l'efficacité de l'écoulement des eaux.

**320 km de réseau visitable ont été investigués en 2012 soit 72% du réseau visitable et 22.4 km de réseau non visitable soit 9%.  
L'objectif du schéma Audace de réaliser l'investigation de 25 km de réseau chaque année est atteint.**



Inspection des égouts

#### De nouvelles radios au service de la sécurité des égoutiers.

L'ancien système radio datait de 1986. La DEA a servi de direction support dans le choix d'un nouveau matériel compatible avec les nouvelles normes de sécurité. Un marché transversal a été créé et de nouvelles radios servent donc désormais aux égoutiers mais aussi à tous les travailleurs isolés du département (archéologues, agents d'entretien...) ou intervenant dans de vastes espaces comme les gardiens de parcs ou de stades. Au total 4 directions bénéficient de ce nouveau matériel.



### Le curage

Cette activité constitue de manière préventive ou curative, par l'interception des boues dans les ouvrages, à la préservation de la capacité de stockage et de transport des eaux. Elle permet aussi de limiter les risques d'inondation et de réduire la pollution du milieu naturel par relargage lors des événements pluvieux et les risques de développement de gaz toxique H<sub>2</sub>S.

**En 2012, 17 048 tonnes de dépôts (boues, sables, gravats) ont été extraites des réseaux (en légère baisse par rapport à 2011).**

**Le budget du curage représente en 2012 plus de 2,9 M € (soit 1,9 €/habitant).**



Une équipe intervenant pour le curage du réseau.

### La réhabilitation et les réparations

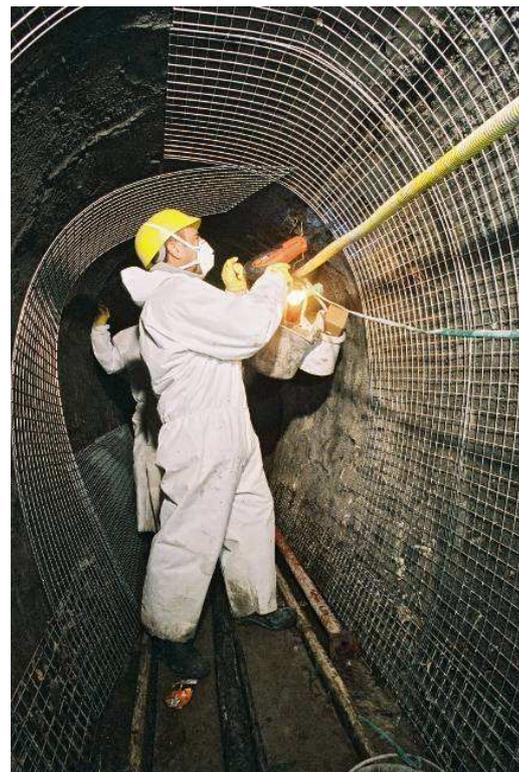
Face au vieillissement et aux multiples offensives que subissent les réseaux (contraintes géologiques, circulation lourde en surface, agressions chimiques par les effluents...), une démarche d'auscultation, de diagnostic et de réhabilitation est menée afin de définir des stratégies de remise en état des ouvrages dégradés et de permettre la définition de priorités.

**En 2012, le programme de réhabilitation a traité 9 500 mètres linéaires d'ouvrages visitables.**

**Le nombre de chantiers visitables ou non ainsi que le linéaire global réhabilité a nettement diminué dans le but de diminuer l'emprunt souscrit.**

**Le montant total engagé en 2012 pour ces travaux de réhabilitation est de l'ordre de 27.5 M€ supportés par le budget annexe assainissement et 3,5 M€ pour le compte des ouvrages SIAAP.**

**La démarche d'auscultation a également été complétée par 600m d'auscultation réalisée après travaux. Cette auscultation a posteriori diffère d'une réception car elle vise à adapter les marchés de réhabilitation à venir et à éviter le phénomène de « sur qualité ».**



Réhabilitation d'un tronçon de collecteur.



Inspection télé d'une canalisation à l'aide d'un robot

## LES TRAVAUX SUR LES BRANCHEMENTS DES PARTICULIERS

La mise en conformité des branchements constitue un enjeu majeur dans la lutte contre les débordements des égouts et contre la pollution.

Concernant la desserte des riverains, la compétence pour la réalisation des branchements sous domaine public revient au propriétaire du réseau public, donc majoritairement aux communes (voir chapitre Compétences du Département).

**Le taux de raccordement des habitations au réseau d'assainissement est proche de 100%. Quelques rares zones d'assainissement non collectif subsistent.**

**En 2012, 1108 branchements ont été inspectés. 95 nouveaux branchements de particuliers ont été créés (au prix moyen de 25 263€).**

**Le nombre d'enquêtes liées à des demandes d'attestation de conformité est de 438 pour les mutations, 92 en interne et 271 en externe, soit un total de 801 enquêtes en 2012.**



Agent vérifiant la conformité d'un branchement

Cependant, certaines situations liées à l'absence de réseau communal imposent un branchement au réseau Départemental. La profondeur et la difficulté d'accès de ce dernier sont autant d'incitations à rechercher des alternatives à la réalisation de ces branchements particuliers.

Le Département réalise, conformément à la loi du 30 décembre 2006, des enquêtes liées aux demandes d'attestation de conformité lors des ventes de biens et assure le contrôle des branchements.

## MAITRISER LES INONDATIONS

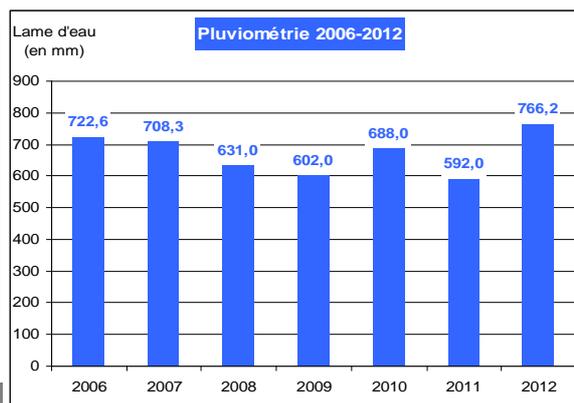
La Seine-Saint-Denis est exposée aux inondations pluviales : sa topographie relativement plate a marqué son territoire de zones anciennement marécageuses qui la particularisent. L'imperméabilisation des sols induite par l'urbanisation progressive et continue du département, ajouté à la couverture des anciens rus et rivières, ont créé une forte sensibilité aux risques d'inondations.

L'objectif prioritaire du Département depuis 30 ans est de lutter contre ce risque causé par les débordements du réseau, de la Seine ou de la Marne et les remontées des nappes. L'enjeu principal est de protéger les personnes, les biens et les milieux face aux inondations. Pour cela le Département accroît régulièrement la capacité de stockage du réseau et développe un système de contrôle en temps réel et de gestion automatisée des écoulements dans le réseau.

### LA GESTION DES ECOULEMENTS

Pour gérer au mieux l'écoulement des eaux et maîtriser les risques de débordements, le Département dispose de bassins de rétention d'une capacité totale de stockage de 1,418 millions de m<sup>3</sup> ainsi que d'un important réseau de mesures qui lui permet de lutter contre les inondations et de dépolluer l'eau avant rejet au milieu naturel.

L'année 2012 a été **très pluvieuse**. La lame d'eau a été de **766 mm** répartie sur **191** événements pluvieux dont 11 ont eu un cumul supérieur à 10mm. En effet, la lame d'eau totale représente un cumul supérieur de 18% à la moyenne annuelle et de + **119mm** qu'en 2011.



#### Conséquence logique de l'excédent de pluviométrie, les stockages en bassins en 2012 ont augmenté :

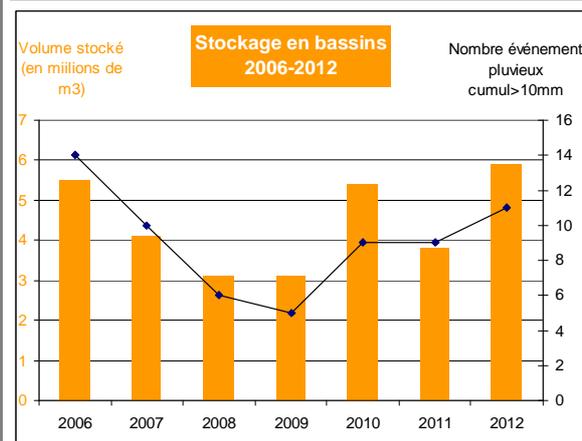
- 5,9 millions de m<sup>3</sup> stockés (3.8 en 2011)
- 55% de plus qu'en 2011 (807 remplissages, contre 537 en 2011)

Ce qui représente 4.1 fois la capacité de stockage disponible sur l'ensemble du département, et 30% de moins qu'en 2010.

#### 47% du volume stocké dans 3 bassins :

- Stade de France à Saint-Denis (24%)
- La Molette à La Courneuve (12%)
- Les Brouillards à Dugny (13%)

Conséquence de la hausse de la pluviométrie en 2012, 90% des remplissages mobilisent moins de 30% de la capacité des bassins (89% en 2011). Cela permet de réduire considérablement les rejets non traités dans le milieu naturel (voir encadré sur la gestion différenciée).



Par ailleurs, de par leur localisation géographique, 9 communes sont partiellement ou totalement vulnérables aux crues des rivières. Afin de limiter l'impact des crues, 5 stations anti-crues sont implantées sur les bords de la Seine et 3 autres le sont sur les bords de la Marne. Ces stations contribuent à faire reculer la sensibilité des territoires inondables et permettent un retour plus rapide à la situation normale. Elles protègent activement les biens, les équipements et les habitants de ces villes.

Les **stations anti-crue** ont été sollicitées sur la Seine (Quai de Seine, Quai de la Marine, Place Poulmarc'h) 25 jours en Janvier et 10 en Décembre, et sur la Marne (Rue du Canal et Gournay) 9 jours en Décembre. Pour mémoire, en 2011 elles avaient fonctionné 24 jours sur les bords de Seine et 31 jours sur les bords de Marne.

### Des bassins de rétention à gestion différenciée

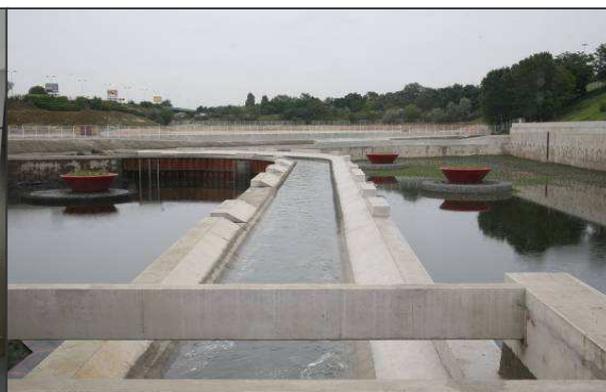
Parmi les 32 bassins de retenue actuellement en fonction, 29 ont originellement été conçus avec l'unique objectif de lutte contre les inondations. Au cours des ans, l'intégration accrue de la dimension environnementale s'inscrit dans un plan global de modification de cette vocation première. Pourtant, ce qui s'impose comme une nécessité environnementale nouvelle peut apparaître en contradiction avec l'objectif initial de lutte contre les inondations. Aussi, pour que les bassins jouent le rôle d'ouvrage de dépollution, le plan doit s'appuyer - en plus de l'effort continu de modernisation des équipements locaux - sur une évolution de la gestion de leur alimentation que l'on cherche à forcer pour les petites pluies et sur l'allongement de la durée de séjour des eaux dans les bassins.

Les nouveaux bassins intègrent dès leur conception cette contrainte mais il en va autrement des bassins anciens. Pour ceux-ci, une étude vérifiant la compatibilité entre ces deux objectifs contradictoires est menée. Le stockage des petites pluies, les plus nombreuses, ne doit pas remettre en cause l'objectif de protection.

Cette vérification faite des adaptations découlant des études sont souvent nécessaires : il faut alors programmer des travaux de génie civil ou de modification des installations (automates, déversoirs, pompes et vannes). En 2012, trois bassins (Gérard Philipe, Mare aux Poutre et Stade de France) ont bénéficié de ces aménagements. De ce fait, 80 % du nombre de remplissages de bassin (soit 96% du volume annuel stocké) a eu comme vocation de dépolluer les eaux.



Central de gestion automatisée Niagara



Bassin Approfondissement Blanc-Mesnil après une forte pluie

### LE RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE STOCKAGE ET L'EXTENSION DU RESEAU

Dans le cadre du schéma d'assainissement AUDACE, il est prévu d'augmenter les capacités du réseau d'assainissement afin d'assurer une protection décennale contre les risques d'inondations.

Il ne s'agit pas d'augmenter la taille des collecteurs et différer en aval les problèmes, mais de construire de nouveaux bassins de rétention capables d'intercepter et de stocker les eaux

excédentaires en cas de fortes pluies et ainsi de limiter les débordements et rejets d'effluents non traités dans le milieu naturel.

En 2012, des chantiers se sont poursuivis notamment :

- Le chantier du bassin du Rouaillier à Livry-Gargan, (Travaux de la 2ème tranche "Génie civil & équipements").
- Le chantier bassin "Villa Maria" à Aubervilliers (Travaux des 1ère et 2ème tranches "Génie civil & équipements")
- Etude pour le renforcement de l'alimentation du bassin Carnot à Villemomble (avec campagne de mesures débutée en juin et septembre 2012), identification de propriétaires de réseaux qui gênent l'alimentation du bassin et influent sur l'inondabilité en amont (certains concessionnaires ont débuté des travaux de dévoiement de ces réseaux), Les résultats de la campagne de mesure permettront de caler les modèles hydrauliques et créer une nouvelle prise d'eau destinée donc à baisser la ligne d'eau, forcer l'alimentation du bassin et limiter l'inondation déplorée en amont.
- Lancement des travaux de dévoiement d'un collecteur pour la réalisation de la station de métro de la ligne 12 à la mairie d'Aubervilliers.
- Amélioration du fonctionnement hydraulique du réseau par modification de la vanne Brise-Echalas à Saint-Denis, ainsi qu'une adaptation de l'alimentation du bassin de la Mare aux poutres à Sevrans.



Chantier du bassin Villa Maria à Aubervilliers



Chantier du bassin du Rouaillier à Livry-Gargan

De nombreux projets ont été étudiés ou poursuivis :

- Achèvement des études pour le bassin Aristide Briand, à Montreuil.
- Poursuite des études d'aménagement du bassin des Trèfles à Sevrans avec choix de réaliser un bassin intégralement enterré.
- Le projet de bassins du ru Saint-Baudile (projet prioritaire de 26 000m<sup>3</sup>) est bloqué par l'absence de terrain disponible.
- Le bassin des Carrières à Gagny est quant à lui dans l'attente de la définition du réaménagement du complexe sportif Jean Bouin sous le parking duquel il serait implanté.
- Deux nouveaux projets étudiés antérieurement n'ont pas évolué en 2012, Rosny-sous-Bois et Tremblay-en-France.

## PRESERVER LES RIVIERES ET RESPECTER L'EAU

Les capacités régénératrices du milieu naturel ne sont pas extensibles. C'est pourquoi il faut « l'aider » en épurant les grandes quantités d'eaux usées avant leur rejet au milieu naturel. Malgré ces efforts, les rivières subissent encore des pollutions accidentelles. Elles proviennent de délestages du réseau par temps de pluie, des nitrates et pesticides utilisés par l'agriculture intensive en amont du bassin parisien, du lessivage de la ville par les pluies, ainsi que des raccordements non-conformes de particuliers aux réseaux d'eau de pluie.

Ces divers flux doivent être mieux maîtrisés et dirigés vers les usines d'épuration. La réalisation de plusieurs équipements est prévue pour augmenter les capacités de décantation et d'épuration, et réduire ainsi l'impact des rejets au milieu naturel. Les industries sont incitées à autocontrôler leurs rejets : l'objectif « pollution zéro » vers les égouts leur a été fixé.

## MESURER ET SURVEILLER LES EFFLUENTS

### L'auto surveillance

Le Département se doit de réaliser une auto surveillance sur son réseau d'assainissement dont l'objectif est de veiller à ce qu'il ne reçoive que des effluents compatibles avec la sécurité du personnel, des riverains et avec la protection du milieu récepteur.

Pour améliorer la gestion des flux transitant par le réseau départemental, des études sur les flux de temps sec sont menées chaque année.

**La qualité observée sur le Sausset (au niveau du parc) est satisfaisante. La situation se dégrade en aval avec, vraisemblablement, des non-conformités de branchements sur le réseau séparatif de la commune d'Aulnay-Sous-Bois.**

Par ailleurs, la classe de qualité « Mauvaise » est moins représentée cette année sur la **Morée**.

**Cette tendance à l'amélioration est donc à confirmer l'an prochain, par la mise en conformité des réseaux d'assainissement réalisés durant l'année 2012.**

**En aval de la confluence Croult-Morée les indices de qualité sont satisfaisants, du fait d'une qualité correcte et maîtrisée du rejet de la station d'épuration de Bonneuil-en-France et du Croult.**

**Qualité des bassins en eaux :**

**L'altération « Matières oxydables » constitue le paramètre déclassant sur l'ensemble des plans d'eau. Deux campagnes seront menées afin de s'assurer que la période ne pénalise pas les résultats, approfondir le diagnostic et définir des mesures de gestion dans le but d'améliorer la qualité des eaux.**

Plusieurs plans d'eau sont reliés au réseau d'assainissement (bassins en eau de la Molette, de Pont-Yblon, de Savigny, de Sévigné et du golf de Sevran). Ils sont eux aussi soumis à des campagnes trimestrielles de mesures.

### Les eaux claires parasites

Les réseaux d'assainissement interceptent en permanence des eaux parasites venant des infiltrations et du drainage des nappes souterraines (directement ou par pompage des sous-sols). La conséquence directe en est l'augmentation du

volume d'eau propre à transporter et à traiter par station d'épuration, dont le fonctionnement se trouve alors perturbé.

### Les chômages

Les travaux sur certains ouvrages nécessitent la mise à l'arrêt de leur fonctionnement, les ouvrages sont alors dits en chômage.

Pour la grande majorité des chantiers, les eaux ont pu être déviées grâce aux différents maillages munis d'équipements particuliers

**Le comptage des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement n'est pas évident. On estime que cela représente un tiers du débit collecté. Ainsi, au lieu des 155 litres/jour/habitant d'eaux usées strictes potentiellement rejetées au réseau départemental, ce sont 227 litres/habitant qui y sont transportés chaque jour.**

(vannes, barrages, portes à flots...), sans qu'il en résulte de rejets au milieu naturel. Néanmoins, dans certains cas, des rejets en Seine et en Marne sont inévitables.

## CONTROLLER ET AMELIORER LA QUALITE DES EAUX QUI ARRIVENT AU RESEAU

### Le contrôle préventif

La surveillance et le contrôle des rejets dans le réseau départemental sont effectués auprès des stations services et des industriels potentiellement polluants.

Des sites connus pour des dépassements récurrents et suspectés de déversements illicites font l'objet de suivis étroits sur des périodes prolongées, de 24h à 7 jours (prélèvements automatiques, pH et température).

**En 2012, les services du Département ont contrôlé 77% des 101 stations services du territoire et 100% des 95 établissements industriels suivis (hors 10 établissements de santé), soit respectivement 124 et 144 visites. Les industriels contrôlés ont été conformes dans 69% des cas.**

**Les 38 établissements suivis par les services et raccordés au réseau départemental sont autorisés à rejeter leurs eaux. En 2012, 12 renouvellements d'arrêtés ont été délivrés, et 5 nouvelles autorisations pour des rejets d'établissements ou opérations en dehors du parc suivi.**

Des conventions de rejet et des arrêtés de déversement, mis au point en concertation avec le SIAAP et l'ensemble des partenaires, sont délivrés par le Département. Elles fixent les critères de qualité des effluents que l'industriel est autorisé à déverser.

### L'assistance aux industriels

Le service d'assistance aux exploitants de station d'épuration

effectue des visites d'aide, de conseil et de validation des process d'auto surveillance auprès des établissements qui sont équipés d'ouvrage de dépollution des eaux usées non domestiques.

L'objectif de ces visites est de vérifier, au moins une fois par an, toutes les installations. Le bon état de fonctionnement constaté depuis plusieurs années pour une majeure partie des installations industrielles, a incité le service à diminuer la fréquence de ses visites. Lorsque le « pollueur » est identifié, le service demande le remboursement des frais engagés.



Technicienne contrôlant une installation industrielle

## Les interventions lors de pollutions accidentelles



Pollution accidentelle à Dugny

En 2012, 19 alertes de pollutions accidentelles ont été traitées. Le nombre d'alertes de pollutions accidentelles est en baisse depuis 1995. Pour 100% de ces alertes qualifiées "urgentes", un diagnostic a pu être établi en moins de 3 heures. La durée moyenne d'intervention est de 1h20.

## DEVELOPPER UNE GESTION SOLIDAIRE DE LA RESSOURCE EN EAU

Tout le monde a besoin de l'eau : industriels, particuliers, agriculteurs...Chacun doit apprendre à partager cette ressource et surtout à la respecter, dans une logique de solidarité globale. Le grand enjeu est d'éviter que les activités humaines ne perturbent de façon dommageable les cycles naturels et, bien sûr, de réduire la pollution et tous les problèmes sanitaires et environnementaux qui en découlent. Chaque échelon de décision dispose de compétences propres sur l'eau : l'Europe, l'Etat, la Région, l'Agence de l'eau, le Département, les Communes... C'est pourquoi le Département de la Seine-Saint-Denis a engagé une démarche de partenariat avec tous les acteurs locaux de l'eau, y compris les usagers, en concluant différents accords et contrats.

## LES PARTENARIATS AU SERVICE DE L'EFFICACITE

### L'expertise de la DEA au service de la DVD

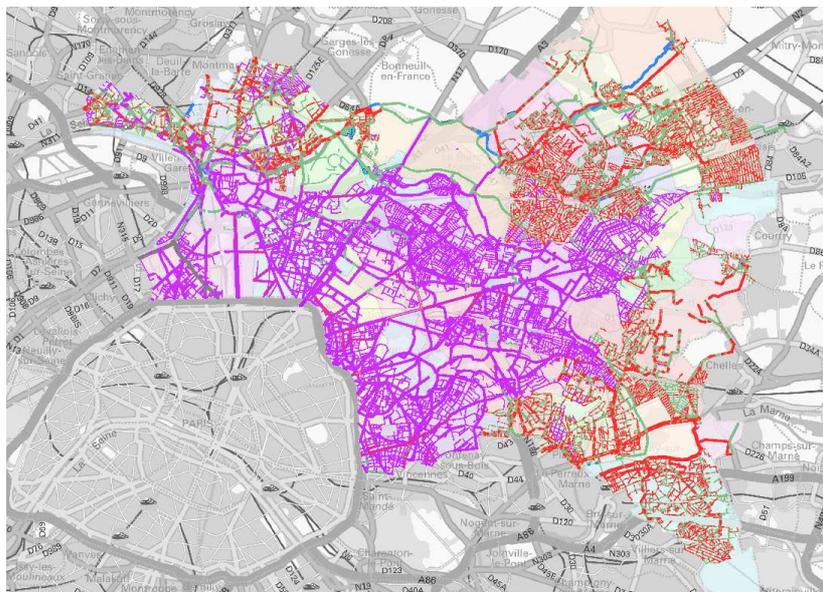
L'acte II de la décentralisation a transféré, à partir de 2005, au Département les routes nationales et avec elles des équipements annexes. Les tunnels urbains des routes nationales, sont équipés de stations de pompages qui n'avaient pas été entretenues depuis des années. Confrontée à cette nouvelle problématique, la Direction de la Voirie Départementale a sollicité la DEA pour bénéficier de son expertise et effectuer une remise en état des stations de pompages les plus vétustes et ainsi éviter que les tunnels des routes anciennement nationales soient inondés lors des pluies. La station du tunnel des 4 chemins à Aubervilliers et celui des 4 routes à la Courneuve ont ainsi été rénovées entièrement. Une inspection télévisée et un curage des canalisations de ce dernier à même été assuré par la DEA afin de restaurer les capacités d'écoulement.

### Solidaires pour la qualité de la Marne

Autre aspect du partage de l'information et de l'avantage d'une gestion solidaire des eaux, la lutte contre les pollutions chroniques. Afin de lutter contre les rejets au milieu naturel, la ville de Noisy-le-Grand et le Département ont œuvré ensemble pour supprimer le rejet d'une canalisation d'eaux usées communale qui se déversait dans un collecteur d'eau pluviale départemental allant directement en Marne. C'est ainsi une pollution quotidienne évaluée à 2000 « équivalents-habitants » qui a été supprimée et est désormais dirigée vers la Station d'épuration de Noisy-le-Grand.

### Un Système d'information géographique partagé

En mai 2012, le service départemental d'assainissement a lancé son nouvel SIG (Galilée), remplaçant de fait le précédent datant du début des années 1990. D'une simple base de données cartographique, « Galilée » devient un véritable outil d'aide à la décision. Une autre nouveauté, au-delà des aspects techniques et technologique, se situe au niveau du partage des données « assainissement » avec différents gestionnaires de réseaux en Seine-Saint-Denis. Le Département met à disposition ses données. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de mutualisation des informations produites par les services publics dans le but d'améliorer l'exploitation et la gestion des flux du réseau d'assainissement.



### Galilée, le nouveau SIG

#### Solidaire dans le Monde

La politique de coopération du Département a été distinguée en 2012 pour l'exemplarité de son volet assainissement. Le ministère des Affaires Etrangères a ainsi octroyé le label « Pact<sup>2</sup> » au Département.

Les coopérations ont été particulièrement vivaces avec le Viet-Nam, les Comores, le Mozambique, le Maroc et la Palestine. Le budget global dépensé en 2012 a atteint la somme de 145 000€ sans compter la participation du MAE sur le projet Mozambique et la valorisation des travaux menés en interne. La variabilité d'une année à l'autre de ce budget trouve son origine dans la genèse des projets ainsi que dans les capacités de mobilisation des partenaires.



### L'exploitation et l'entretien des réseaux communaux

Afin de développer une gestion cohérente de l'assainissement, le Département propose aux 40 communes un projet de conventionnement.

Ce partenariat vise un engagement réciproque entre le Département et les Communes afin de mettre en cohérence les conditions d'exploitation de leur réseau d'assainissement, d'établir conjointement un programme d'actions annuel à transmettre à l'Agence de l'eau, d'échanger les informations, y compris en cas de dysfonctionnement important.

La signature de ces conventions permet aux villes de solliciter l'aide *AQUEx* auprès des Agences de l'eau.



- **Le SAGE Croult – Vieille Mer – Enghien** : L'installation de la Commission Locale de l'Eau a été organisée par le Préfet du Val d'Oise le 29 septembre 2011. Mme Bernard en est vice-présidente, et préside la commission "aménagement et risques" qui s'est réunie une fois en 2012. M. Molossi a remplacé M. Popelin comme second membre titulaire à cette commission. Le SIAH, structure porteuse légale, est accompagné du SIARE et du Département pour organiser la vie de ce SAGE. Ainsi en 2012, une animatrice a été embauchée, et un prestataire a été choisi sur appel d'offre pour la réalisation du diagnostic, et l'étude des scénarios du SAGE.

Avec ces deux schémas une part importante du territoire départemental est soumise à des orientations d'aménagement et de gestion des eaux qui impacteront, à terme, les politiques locales.

- **Le Schéma AUDACE** : La révision du schéma d'assainissement (AUDACE 2003-2012) s'est poursuivie en 2012, après un travail préparatoire mené en 2011. Un premier bilan a permis de proposer une méthode de révision du schéma. Ces propositions ont été validées par le comité de direction, puis par notre élue à l'automne 2011. La révision de nos engagements s'est organisée à partir d'un travail d'analyse menée par 8 groupes thématiques.

Après l'organisation des différents ateliers sur la première moitié de l'année, le travail de révision s'est poursuivi avec :

- ◆ la structuration du nouveau schéma
- ◆ La rédaction d'une première version du document

- **Schéma directeur du SIAAP** : Comme membre fondateur du SIAAP, le Département a participé en 2012 au suivi de l'étude de l'atteinte des objectifs de la directive cadre européenne sur la Marne et la Seine. L'étude lancée au second semestre 2012, devrait s'achever à la fin de l'année 2013.



**Les études de diagnostic permettent d'établir un bilan le plus exhaustif possible de l'état du patrimoine d'assainissement et de définir des programmes de travaux hiérarchisés. Fin 2012, 36 communes avaient terminé leur étude de diagnostic (92,4 % de la population départementale), 3 étaient en cours (Gagny, Gournay-sur-Marne et le Pré-Saint-Gervais - 6,2 %), la dernière s'est engagée dans une telle démarche en cours d'année (Les Pavillons-sous-bois - 1,4 %), A moyen terme 100% du territoire sera couvert par la démarche conjointe entre l'AESN et le Département, démarche engagée à la fin des années 80.**

## Les études diagnostic

Les études diagnostic précisent sur une unité géographique, en général la commune, la connaissance physique et le fonctionnement des réseaux d'eaux usées et pluviales. Le Département s'associe par convention aux communes volontaires pour réaliser ce type d'études, selon une méthodologie préconisée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie qui apporte une aide financière importante.

Le suivi, la mise à jour et l'échange de données sur la caractérisation des réseaux et leur environnement constituent un axe de coopération important, qui s'inscrit dans la durée et qui est à renforcer.

## L'aménagement urbain

L'imperméabilisation et la densification urbaine augmentent les apports d'eaux pluviales dans les réseaux, et accroissent le risque d'inondation.

Pour accompagner efficacement la lutte contre les inondations existantes, il faut mener 2 actions complémentaires : en agissant sur la réduction des eaux de ruissellement (en favorisant

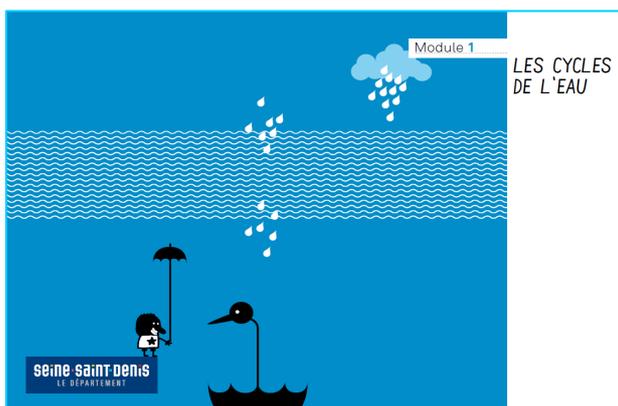
l'infiltration dans le sol là où c'est possible), et en différant la restitution des eaux au réseau (ce qui nécessite souvent un ouvrage de stockage temporaire des eaux).

Après des années de recherche dans le domaine de la gestion alternative des eaux de pluie, la diffusion et l'expérimentation de techniques innovantes s'est largement développée en Seine-Saint-Denis. Dorénavant la gestion des eaux de pluie s'intègre volontiers à l'aménagement comme un élément fort de la valorisation de l'espace public urbain. Ainsi, parcs, espaces publics et parkings contribuent désormais à la limitation du ruissellement des opérations d'urbanisme

Noeuds Zac d'entrée de Rosny à Rosny-Sous-Bois



## L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC



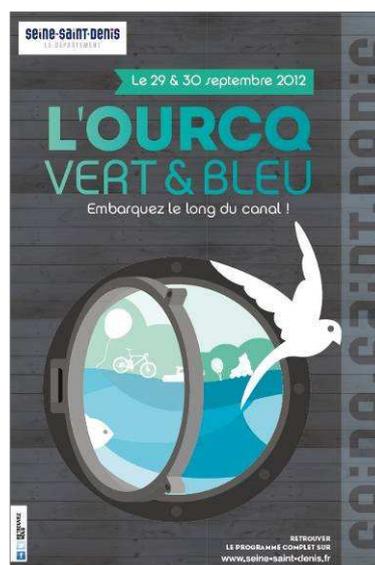
### La sensibilisation du public

Dans l'optique de faire découvrir les secrets de la gestion de l'eau et de l'assainissement, le Département ouvre ses installations au grand public. Ainsi, dans le cadre du partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme, collégiens et citoyens ont pu visiter le bassin de rétention du Stade de France, des chantiers, le central de gestion automatisée des écoulements ainsi que des égouts.

Le Département a participé à des rencontres et événements festifs organisés par les villes (fête des Tulipes à Saint-Denis, semaine du développement durable à Pierrefitte, journée mondiale de l'Eau à Aubervilliers) pour encourager une démarche éco citoyenne sur la gestion de l'eau. Le Département (DNPB – DEA) a également créé l'Ourcq vert & bleu, qui s'est déroulé les 29 et 30 septembre 2012 sur 8 sites dont le parc de la Bergère, la Poudrerie et le bassin de Monthyon. L'Ourcq vert & bleu a constitué une initiative originale participant à la politique de réaménagement urbain de l'alliance pour l'Ourcq. Cette initiative est amenée à se poursuivre sous une forme plus centralisée à l'automne 2013.

### L'Observatoire de l'hydrologie urbaine

L'Observatoire œuvre pour une appropriation citoyenne des enjeux de l'eau et de l'assainissement en Seine-Saint-Denis, afin d'accroître la conscience de la valeur de ce bien commun et de mieux penser son usage au quotidien. En permettant aux citoyens de mieux comprendre et suivre les politiques publiques en matière de gestion de l'eau, l'OHU cherche à créer les conditions de l'émergence du débat public.





Collégiens participants au projet pédagogique

Le public scolaire fait partie des cibles prioritaires de l'OHU, qui a lancé il y a six ans, un projet d'éducation éco citoyenne avec les collégiens du département. Pour 2012, on retiendra la création de cahiers pédagogiques qui permettront dès la rentrée prochaine de formaliser les savoirs acquis par les collégiens et l'élargissement à de nouveaux collèges désormais au nombre de 18 (512 élèves). 80% des interventions ont été assurées par l'Association Science Technique et Société (ASTS), le reste ayant été réalisé par les agents de la DEA du fait de la spécificité des interventions. Pour plus d'information : <http://www.seine-saint-denis.fr/Actions-educatives.html>

## 2<sup>ème</sup> étape pour Escale d'eau : Aulnay-Sous-Bois

Le programme de sensibilisation aux enjeux de l'eau « Escale d'eau » a finalisé son escale à Aulnay-sous-Bois en 2012.

Au cours de l'escale Environ 2300 personnes ont participé à 50 actions menées en partenariat avec 3 centres sociaux, 4 écoles, 8 associations et 4 foyers club. La maison de l'Environnement d'Aulnay-Sous-Bois était l'interlocuteur naturel et efficace de ces partenariats.

- Les moments forts de cette Escale ont été :
  - La participation d'enfants de deux écoles d'Aulnay-Sous-Bois au Forum Mondial de l'Eau, dans le cadre d'un atelier franco-japonais associant 66 élèves dont 12 délégués qui ont participé à un atelier international de médiation créative autour de dessins sur l'eau, ainsi que la présentation du programme Escale d'eau dans le cadre d'une table ronde sur les médiateurs de l'eau.
  - La création d'un atelier l'eau « du robinet à la station d'épuration » en collaboration avec le service assainissement d'Aulnay-Sous-Bois.
  - La restitution des ateliers de mise en scène sur l'eau ainsi qu'un spectacle aquatique sur le bassin de Savigny le 28 Avril 2012.



## QUELQUES INDICATEURS D'ASSAINISSEMENT EN SEINE-SAINT-DENIS

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, définit les caractéristiques et indications à renseigner dans les rapports d'exercice et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### *Performance environnementale*

	2008	2009	2010	2011	2012
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (sur 100 points)	100	100	100	100	100
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	8	7,6	3,1	3,1	3

### *Financement du service départemental*

	2008	2009	2010	2011	2012
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,06	1,08	0,93	1,54	1,49

*ND : non déterminé*

*NS : non significatif*

*NC : non communiqué*

**AZOTE**

Constituant le plus abondant de l'air (78% en volume), pourtant il n'intervient pas dans la respiration. L'azote est également l'un des constituants caractéristiques des protéines qui forment l'une des composantes fondamentales de la matière vivante. Certaines bactéries libres du sol et celles vivants en symbiose dans les nodosités des racines des légumineuses (luzerne, pis, trèfle...) sont capables d'utiliser directement l'azote de l'air pour en faire de la matière vivante végétale. Les déchets et les cadavres des animaux et des végétaux sont décomposés par des bactéries et des champignons du sol en ammoniac puis en nitrates. Les nitrates servent d'aliments azotés à la plupart des plantes. Le cycle biogéochimique de l'azote est ainsi bouclé.

**AQUEx**

Aides financières à la QUalité d'EXploitation du réseau (proposées par l'Agence de l'eau). Ces aides sont basées sur un programme d'objectifs d'exploitation avec des étapes d'évolution.

**AUSCULTATION**

Contrôle par des techniques non destructives de l'état physique et du comportement mécanique d'un collecteur.

**AUTOSURVEILLANCE**

Suivi des rejets (débits, concentrations) d'un établissement ou du fonctionnement d'un système d'assainissement par l'établissement lui-même ou par le ou les gestionnaires du système d'assainissement. Les modalités de ce suivi sont fixées, pour les stations d'épuration collectives, par l'arrêté du 22 décembre 1994 publié au journal officiel du 10/02/95.

**BASSIN DE STOCKAGE / RETENUE / RETENTION**

Bassin conçu pour stocker temporairement un certain volume d'eau en régime de pointe d'écoulement d'un égout ou d'une rivière.

**BASSIN VERSANT**

Surface qui contribue à l'alimentation d'un réseau hydrographique ou d'assainissement.

**BOUES D'ÉPURATION**

Désigne communément les sédiments résiduels issus du traitement des eaux usées. Elles peuvent être urbaines ou industrielles selon leur origine.

**CHAMBRE DE DÉPOLLUTION**

Ouvrage chargé d'intercepter par temps sec les matières décantables transportées par les flux.

**COLLECTEUR**

Conduite permettant l'acheminement des eaux pluviales ou usées vers les stations d'épuration. Le mot collecteur est généralement réservé pour les ouvrages de taille intermédiaire recevant les eaux des conduites élémentaires.

**CURAGE**

Intervention pratiquée sur une conduite d'assainissement ou dans un milieu naturel, dans le but d'extraire les matières qui y sont décantées.

**DECENNALE (Protection)**

Protection permettant de faire face à un événement pluvieux dont la période de retour est de 10 ans.

## **EAUX PARASITES**

Eaux qui transitent dans un réseau d'assainissement non conçu pour les recevoir. En général des eaux claires provenant de la nappe qui induisent des effets dommageables pour le fonctionnement des ouvrages (réduction de la capacité de transport) et des stations d'épuration (voir étude diagnostic).

## **EFFLUENTS**

Ensemble des eaux transitant par un système d'assainissement.

## **ETIAGE**

Période de l'année où le débit d'un cours d'eau atteint sa valeur la plus basse (saison sèche).

## **EXUTOIRE**

Point de sortie d'un réseau d'assainissement ou d'un bassin versant (voir bassin versant).

## **ETUDE DIAGNOSTIC**

Au début des années 1980, ces études visaient à lutter contre les apports d'eaux claires parasites, qui principalement, surchargeaient et réduisaient l'efficacité des stations d'épuration des eaux usées. Au fil du temps, le champ concerné par ces études s'est élargi pour englober la suppression des rejets d'eaux usées dans les réseaux pluviaux, les conditions de prise en charge des rejets des industriels, etc.

## **GESTION AUTOMATISÉE**

La gestion automatisée est un terme employé pour désigner l'ensemble du système de gestion à distance du réseau d'assainissement et permet d'assurer 3 fonctions essentielles. Tout d'abord, le fonctionnement automatique et autonome des équipements des stations locales par le biais d'automates.

De plus, elle permet la surveillance à distance des stations locales et des écoulements depuis le central de gestion basé à Rosny-sous-Bois (télésurveillance), afin d'avoir une vision en temps réel et d'assurer le bon fonctionnement des ouvrages automatisés entretenus par les équipes d'exploitation.

Enfin, elle permet d'agir à distance sur les organes, et ce notamment pour la conduite à distance par temps de pluie, en appliquant des stratégies adaptées aux événements pluvieux.

## **MATIÈRE ORGANIQUE**

Matière constitutive des organismes vivants ou morts, ou produite par eux. Cette matière est formée de molécules organiques.

## **ISO 9001**

Norme internationale décrivant les exigences relatives à un système de gestion de la qualité. Elle demande d'orienter les activités en les mesurant par rapport à la satisfaction du « client ».

## **ISO 14001**

Norme internationale décrivant les exigences relatives à un système de management environnemental.

## **RACCORDEMENT (Branchement)**

Dispositif permettant de raccorder les particuliers ou les bouches d'égout au réseau d'assainissement public. De ce fait, il crée un lien fait d'obligations réciproques sur les plans juridiques, techniques et financiers, entre les riverains et les gestionnaires du réseau.

## **RESEAU SÉPARATIF ET UNITAIRE**

On distingue le système unitaire dans lequel les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées et transportées dans une conduite unique, du système séparatif constitué de deux conduites différentes.

## S.I.G

Un système d'information géographique est un système d'information permettant de créer, d'organiser et de présenter des données alphanumériques spatialement référencées, autrement dit géo référencées, ainsi que de produire des plans et des cartes.

## STATION LOCALE

Équipement localisé sur le réseau d'assainissement comprenant un ou plusieurs organes électromécaniques qui assurent des fonctions particulières (mesure, dégrillage, répartition, pompage, stockage...) et d'où proviennent les informations utilisées pour la gestion des écoulements au central de Rosny-sous-Bois (voir gestion automatisée).

## TURBIDITÉ

La turbidité exprime la réduction de la transparence du liquide, son trouble. Elle traduit la teneur en matière en suspension dans un liquide.

## SIGLES

<b>AESN</b>	Agence de l'Eau Seine-Normandie
<b>ASTEE</b>	Association Scientifique et Technique pour l'Environnement et l'Eau
<b>AUDACE</b>	Assainissement Urbain Départemental et Actions Concertées pour l'Eau
<b>DDE</b>	Direction Départementale de l'Équipement
<b>DEA</b>	Direction de l'Eau et de l'Assainissement
<b>OHU</b>	Observatoire de l'Hydrologie Urbaine
<b>SATESE</b>	Service d'Assistance Technique et d'Études aux Stations d'Épuration
<b>SIAAP</b>	Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne
<b>SIG</b>	Système d'Informations Géographiques
<b>SYCTOM</b>	Syndicat intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Agglomération Parisienne
<b>SITOM</b>	Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères
<b>ZAC</b>	Zone d'Aménagement Concertée